



COUR PENALE SPECIALE

Communiqué de presse n° 29092023

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité - Dignité – Travail

COMMUNIQUE DE PRESSE

Délibéré des juges de la Section d’assises de la Cour pénale spéciale (CPS) dans l’affaire le Procureur spécial c. Azor KALITE et consorts.

A l’audience publique tenue ce vendredi le 29 septembre 2023, la Section d’assises de la CPS a prononcé sa décision sur les exceptions préliminaires soulevées par la défense dans l’affaire le Procureur spécial contre Azor KALIE et consorts.

Cette audience a été présidée par le juge Aimé Pascal DELIMO, assisté des juges Emile NDJAPOU et Herizo Rado ANDRIAMANANTENA.

La Section, bien qu’elle ait déclaré recevables en la forme les exceptions préliminaires soulevées par Me Marius BANGATI NGBAGOULE, avocat des accusés, s’est déclarée incompétente pour statuer sur la demande aux fins de constater la nullité de l’Ordonnance de non-lieu partiel et le renvoi devant la Chambre d’assises rendue par le Cabinet d’instruction le 13 juillet 2023. Elle s’est également déclarée incompétente pour statuer sur la demande tendant au renvoi du dossier au Greffier d’instruction aux fins de régularisation de la procédure et a renvoyé les parties à mieux se pourvoir ainsi qu’elles aviseront.

Elle a rejeté en outre les demandes de mise en liberté des accusés en détention.

Cette décision de la Section est susceptible d’appel par les parties dans un délai de trois (3) jours à compter de la date de son prononcé, de sa signification ou de sa notification.

Malgré l’incident qui a occasionné l’effondrement du plafond de la salle d’audience de la CPS le 26 septembre dernier, rendant celle-ci temporairement indisponible, les activités judiciaires de la Chambre d’assises n’ont pour autant pas cessé et l’audience s’est tenue dans une autre salle aménagée pour la circonstance afin de permettre un accès au public composé des partenaires, des membres de la société civile et des organisations des droits de l’homme, ainsi que des médias.

Fait à Bangui, le 29.09.2023

Service d’information et de communication de la CPS